

<https://enseignants.se-unsas.org/Bulletins-de-paie-electroniques-ouvrir-mon-espace-numerique-securise>



Bulletins de paie électroniques : ouvrir mon espace numérique sécurisé

- Mon argent et moi - Ma rémunération -

Date de mise en ligne : mardi 29 juin 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'Ensap (Espace numérique sécurisé de l'agent public) est l'espace numérique sur lequel les bulletins de salaire sont déposés.

Cet espace comprend deux volets :

- un volet « Ma rémunération »
- un volet « Ma retraite »

Pour accéder aux services de l'Ensap sur <https://ensap.gouv.fr/web/> , lors de la première connexion, vous devez vous munir de votre numéro de sécurité sociale et du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé.

L'Ensap permet un accès :

- aux bulletins de paie depuis décembre 2016 (les bulletins de paie antérieurs ne seront pas accessibles)
- aux décomptes de rappels
- aux attestations fiscales

Les documents sont stockés sur l'Ensap tout au long de la carrière et jusqu'à 5 ans après le départ à la retraite (y compris si vous quittez temporairement ou définitivement les administrations d'État avant la fin de votre vie active). Ils seront accessibles en permanence quel que soit le support (ordinateur, tablette ou Smartphone).

Si vous n'avez pas accès à l'Ensap, vous pouvez demander une dérogation pour continuer à recevoir vos bulletins de paie sous format papier.

Cette dérogation peut être consentie aux personnes placées en congés pour raisons de santé (ex. : congé longue maladie, congés de longue durée...).

Les contractuels payés par l'État sont également concernés depuis la fin du premier semestre 2019.

Des questions, des interrogations ? Contactez [votre section du SE-Unsa](#).